



## REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

22 février 2008 - Salle de l'Entente Interdépartementale Authion  
Beaufort en Vallée - 9h30

---

### COMPTE RENDU

---

**Contacts :**

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;  
Jean-Maurice LEROY, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;  
Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion ;  
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion  
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion  
2 place de la République, BP44  
49250 Beaufort en Vallée

Tél : 02.41.79.77.01

Mobile : 06.30.86.75.62

Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)

Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

## Réunion du bureau de la CLE du 22 février 2008

Etaients présents :

### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Pierre GAUDIN, non membre de la CLE, Mairie de Channay-sur-Lathan, représentant M. Bernard CHARTIER, démissionnaire ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général d'Indre-et-Loire ;
- M. Guy LAMOUREUX, Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Marie LEVESQUE, Communauté de Communes de Beaufort en Anjou ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire.

### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ;
- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- Mme Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Françoise GUIMAS, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Michel JULLIOT, MISE/DDAF de Maine-et-Loire.

### Autres participants à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

**Etaients excusés :**

### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Maurice LEROY, Vice-président du SAGE Authion, Mairie de Brion;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan.

### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire.

### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- MISE/DDAF d'Indre-et-Loire ;
- Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

## Ordre du jour de la réunion

- 1/ Etat des lieux du SAGE Authion, atlas cartographique ;
- 2/ Point d'information (échéances électorales de mars 2008, décret du 10 août 2007) ;
- 3/ Suite de l'élaboration du SAGE: point d'information ;
- 4/ Site internet du SAGE: bilan synthétique 2007.

## Préambule

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

### 1- Etat des lieux du SAGE Authion, atlas cartographique

L'étude d'état des lieux de la ressource en eau, des usages et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Authion a été engagée en octobre 2006 et réalisée par l'animateur du SAGE. Au cours de son élaboration, celle-ci a été régulièrement relue par le Comité de relecture du SAGE (7 membres de la CLE). La finalisation de l'étude et de son atlas cartographique s'est déroulée en janvier 2008.

Les membres du Bureau de la CLE ont été destinataires de l'ensemble des documents, dont une synthèse orale a été présentée par l'animateur du SAGE.

**Les documents de l'état des lieux présentés au cours de la réunion du Bureau (rapport écrit, atlas cartographique, support de présentation orale) sont disponibles sur le site internet du SAGE Authion en accès privé pour les membres de la CLE (voir notice jointe). Les documents seront rendus publics dès validation de ceux-ci prévue au cours de la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau.**

Marie-Pierre MARTIN invite les membres du Bureau à faire part de leurs remarques sur l'étude réalisée. Les principaux avis émis par les membres du Bureau ont porté sur les thématiques suivantes :

- données climatiques : nécessité de préciser les référentiels de comparaison des données (M. LAMOUREUX) ;
- référentiel des cours d'eau permanents et temporaires du bassin versant parfois peu précis, notamment dans la partie dite du « Val d'Authion » (M. LAMOUREUX, M. GAUDIN). Vincent Molinier précise qu'il s'agit d'un référentiel national des cours d'eau (BdCarthage) qui contient nécessairement quelques erreurs et incohérences quand on l'utilise à une échelle locale. Mme Françoise GUIMAS ajoute que le « val d'Authion » compose une zone très spécifique dans laquelle le réseau hydrographique est très dense en cours d'eau et canaux créés par l'homme, d'où des imprécisions ;
- la carte et l'inventaire des ouvrages hydrauliques apparaissent comme incomplets et à préciser (M. De CHAULIAC, M. GAUDIN). Vincent Molinier ajoute que l'inventaire actuel n'a pas matière à être exhaustif. Les connaissances seront améliorées par une étude spécifique d'inventaire des ouvrages hydrauliques (stage) qui débutera en avril 2008 pour une durée de 6 mois.
- données démographiques à compléter (M. JAMERON, M. RICHARD, M. LAMOUREUX) : demande du Bureau de prendre en compte les données récentes du recensement général

de la population effectué depuis celui utilisé dans l'état des lieux (2000). Afin de traduire la dynamique positive d'évolution démographique du bassin versant dans les années 1960 à 1980, des données supplémentaires seront amenées à être récupérées ;

- les données de calcul d'évolution des Surfaces Agricoles Utilisées (données du Recensement Général Agricole) doivent être vérifiées et mises en conformité (M. JUNGES) ;
- concernant les surfaces agricoles irriguées déclarées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il est demandé de mettre en évidence clairement l'évolution de ces superficies en parallèle avec l'amélioration du taux de déclaration entre 1996 et 2000 notamment, afin de ne pas surestimer le taux d'évolution de ces surfaces (Membres du Bureau). De manière générale sur les données liées à l'agriculture, Vincent Molinier souligne la difficulté à regrouper des données homogènes sur l'ensemble du bassin versant alors que celui-ci est à cheval sur deux régions et départements. Il est précisé que les données issues de l'observatoire des usages agricoles de l'eau du bassin de l'Authion, étude en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion, devraient apporter des précisions utiles.
- une carte de synthèse de l'étude des espèces exotiques envahissantes devra être ajoutée à l'atlas cartographique (M. RICHARD)

Marie-Pierre MARTIN remercie les membres du Bureau de leurs remarques. Elle souligne que cette étude constitue une base de travail solide pour la suite de l'élaboration du SAGE et invite les membres à se prononcer sur l'étude : à l'unanimité, l'état des lieux du SAGE Authion est prévalidé par le Bureau.

## **2- Point d'information (échéances électorales de mars 2008, nouveautés suite au décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE)**

L'année 2008 marquera un changement de composition des membres de la Commission Locale de l'Eau, fixée par arrêté préfectoral, compte tenu :

- des élections municipales et cantonales, conduisant à des modifications dans le 1<sup>er</sup> collège de la CLE (Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) ;
- de l'application du décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement.

Le renouvellement complet de la CLE sera marqué par les changements majeurs suivants :

### **- disparition des suppléants ;**

- En cas d'empêchement, un membre pourra donner **mandat à un autre membre** du même collège. Chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat ;

- Art. R. 212-30. - « 1° Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est constitué ... ainsi que, le cas échéant, un représentant du parc naturel régional et un représentant de l'établissement public territorial de bassin désignés sur proposition de leurs conseils respectifs ».

→ Nécessité d'avoir un membre de CLE du SAGE Authion représentant le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et un représentant l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Loire (EPTB Loire).

- les délibérations de la CLE seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix. La commission ne pourra valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les 2/3 de ses membres seront présents ou représentés.

La désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau restera nominative, mise à part le 3ème collègue (Services de l'Etat et ses établissements publics).

### 3- Suite de l'élaboration du SAGE: point d'information

Suite à la prévalidation de l'état des lieux du SAGE Authion, et dans l'attente du prochain arrêté de composition de la CLE, les travaux suivants seront poursuivis ou engagés :

- Prise en compte des remarques du Bureau sur l'état des lieux : étude + atlas cartographique ;
- Finalisation de l'atlas cartographique ;
- Réalisation d'un glossaire des sigles et abréviations.
- Réalisation d'une synthèse de l'état des lieux (environ 20 pages).
  
- Préparation du cahier des charges du « Diagnostic » : phase 2 de l'élaboration du SAGE ;
- Réalisation du bilan annuel d'activité 2007 de la Commission Locale de l'Eau ;
- Prise en compte de la nouvelle CLE → mise à jour administrative ;
- Préparation de la 1ère lettre WEB du SAGE et lettre d'information papier.
  
- Engagement de l'étude d'inventaire des ouvrages hydrauliques du bassin versant de l'Authion : M Alexandre DELAUNAY sera recruté à compter du 1<sup>er</sup> avril en stage pour une durée de 6 mois (*cf. courrier référencé 77-2007 du 19/12/2007 pour détails de l'étude*) ;
- Mise en route du réseau de veille sur les espèces exotiques envahissantes (formation des membres du réseau à la reconnaissance des espèces prévue en mai 2008), poursuite de l'inventaire engagé en 2007.

### 4- Point Site internet du SAGE: bilan synthétique 2007

Présenté au cours de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 28 juin 2007, mise en ligne sur internet le 1<sup>er</sup> juillet, le bilan synthétique de fonctionnement en 2007 du site internet du SAGE Authion est le suivant :

Nombre de visites	3 078
Pages vues	10 765
Pages vues par visite (moyenne)	3,5

En 2008, il importera de faire connaître le site internet à un plus large public, aucune communication particulière n'ayant été réalisée depuis sa mise en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Pierre MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 12H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. P. MARTIN', written over a horizontal line.

Marie-Pierre MARTIN